



2010

Conseil Municipal



Méry-sur-Marne

Le 14/10/2010

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 14 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le 14 octobre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M Michel DELAITRE.

Etaient présents : M CLEMENT 1^{er} adjoint, M COLLAS 2^{ème} adjoint,
Mmes AMBROZY, BELLACLAS, BOURREAU, LAURENT,
M BONTEMPELLI, CLEMENT, LIENART, PILLON

Absent excusé : M DESFERET représenté par Mme BELLACLAS

Secrétaire de séance : Mme AMBROZY

Après avoir approuvé les comptes rendus de séance des 24 septembre et 6 octobre 2010, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

Cantine scolaire :

Monsieur le Maire,

Donne lecture du contrat de maîtrise d'œuvre par J B CARRERE, architecte de Meaux.

Honoraires des prestations comprenant :

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	: forfait de 1 000 € HT
ASSISTANCE AUX MARCHES DE TRAVAUX	forfait de 500 € HT
DIRECTION DES TRAVAUX	forfait de 1 500 € HT
ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION	forfait de 500 € HT
TOTAL GLOBAL :	3 500 € HT

Rappelle la délibération du SIRPI, en date du 22/07/10 précisant :

Lot 01 : ABORDS - VRD

Fondations, réseaux EU/EV/AEP, rampe et palier

COÛT TOTAL HT 25 248,00 € A LA CHARGE DE LA COMMUNE

Lot 02 :

1° **BATIMENT LOCATIF** relatif à l'aménagement d'une cantine provisoire est attribué à :
L'Entreprise OBM

Amenée et enlèvement des modules, cloisonnements, faux plafonds, électricité courant fort et faible, divers : nettoyage, peinture

COÛT TOTAL 36802,00 € HT A LA CHARGE DU SIRPI

2° **LOCATION : 554,79 € HT mensuel A LA CHARGE DU SIRPI**

Il est bon de préciser que ce bâtiment modulaire reste du provisoire pour 2 ans, ne pouvant, à la fin de ces 2 ans, être acheté par la commune.

M DELAITRE se rapprochera de l'architecte pour connaître les délais.

M DELAITRE contactera le Département et la Région pour connaître les subventions éventuelles pour la construction d'une nouvelle cantine.

Le Conseil s'est rendu sur le terrain acheté à M BERRY. Ce terrain pourrait être un bon emplacement pour cette cantine.

La troisième classe prévue s'intégrera parfaitement dans l'environnement, avec un escalier pour se rendre sur le terrain du dessus précédemment cité, une toiture végétalisée et un préau. L'intérieur pouvant être modifié afin de créer une communication entre les deux classes.

Retournement du bus scolaire

M CLEMENT présente un plan pour un nouveau projet de retournement de bus scolaire. Celui-ci pourrait avoir lieu au bas du chemin des Sables.

M CLEMENT informe également que « le guide des transports scolaires » n'interdit pas les marches arrière.

M COLLAS précise qu'il a contacté la gendarmerie qui a émis le même avis. L'exemple est donné de Lizy sur Ourcq.

M BONTEMPELLI rappelle sa déclaration faite lors du conseil du 24 septembre.

Le conseil abandonne le projet précédent établi par M JABUCZAK par l'ancienne municipalité, pour une aire de retournement pour bus prévue place du calvaire. Ce projet imputait la place d'une partie de son massif et de ses escaliers près du monument aux morts.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à consulter l'entreprise Marne et Morin et à s'adresser aux différentes entreprises afin d'évaluer le coût de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Décision modificative

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la Modification suivante :

Prélever à l'article **6554** « Contributions aux organismes de regroupement »

La somme de **5 000 €**

Et la porter à l'article **66111** « Intérêts réglés à l'échéance »

Affaires diverses

Le Noël des enfants aura lieu le dimanche 5 décembre 2010 à Nanteuil.

Projet de déplacement des bornes à verres vers le cimetière afin de sécuriser au maximum la montée et la descente des enfants du bus scolaire, évitant ainsi les débris de verres qui jonchent le sol.

La commission des travaux prévoit de se rendre sur le site samedi à 10h.

M CLEMENT nous fait part d'un poteau bois à changer, chemin du Russelet.

La prochaine réunion n'est pas fixée car M DELAITRE attend les rendez-vous avec les représentants des Conseils Départementaux et Régionaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La secrétaire de séance

B AMBROZY